

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 8 et 9 juillet 2013**

**2013 DDEEES 97 G** Subvention avec convention avec Paris Habitat-OPH, visant un programme de sécurisation et de rénovation des devantures des entreprises commerciales et artisanales de la Porte de Montmartre (18e) Quartier Politique de la Ville et GPRU Porte Montmartre-Porte Clignancourt (18e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411- 1 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville 2000-2006 approuvé par délibération le 25 septembre 2000 et signé le 18 décembre 2000 ;

Vu l'avenant renouvellement urbain au Contrat de Ville 2000-2006 approuvé par délibération en date du 12 février 2002 ;

Vu la convention, approuvée par délibération en date du 12 février 2002, avec l'État, la Région Ile de France et les principaux bailleurs sociaux présents dans les quartiers Politique de la Ville ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion sociale 2007-2009, approuvé par délibération en date du 13 mars 2007 ;

Vu la convention financière entre l'ANRU et la Ville de Paris sur les ZUS : Porte de Saint-Ouen-Porte de Clichy (17e), et la ZUS : Porte de Montmartre-Porte de Clignancourt (18e), présenté en conseil de Paris le 17 juillet 2007 ;

Vu l'avenant N°2 à la convention pluri-annuelle N° 318 du projet parisien de rénovation urbaine sur les quartiers des portes Pouchet (17e) et Montmartre Clignancourt (18e) présentée en conseil de Paris en séance des 12 et 12 février 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose une subvention avec convention avec Paris Habitat-OPH, visant un programme de sécurisation et de rénovation des devantures des entreprises commerciales et artisanales de la Porte de Montmartre (18e) Quartier Politique de la Ville et GPRU Porte Montmartre-Porte Clignancourt (18e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Département de Paris accorde à Paris Habitat-OPH une subvention de 130.000 euros en vue du financement d'un programme de valorisation et sécurisation des commerces de la Porte Montmartre dans le 18e.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement du Département de Paris 2013, nature subvention d'investissement aux organismes publics divers, fonction 90 et nature 20 422 (AP 02905)